

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1088-98 du 21 août 1998, madame Louise d'Amico était nommée membre du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les recommandations requises par la loi ont été obtenues;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale et ministre du Travail:

QUE sur la recommandation des associations de salariés les plus représentatives, les personnes suivantes soient nommées membres du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, pour un mandat de trois ans à compter des présentes:

— monsieur Clément Gaumont, adjoint exécutif, Confédération des syndicats nationaux (CSN), pour un nouveau mandat;

— monsieur Henri Massé, président, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), pour un nouveau mandat;

— monsieur François Vaudreuil, président, Centrale des syndicats démocratiques (CSD), pour un nouveau mandat;

QUE sur la recommandation des associations d'employeurs les plus représentatives, les personnes suivantes soient nommées membres du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, pour un mandat de trois ans à compter des présentes:

— monsieur Richard Fahey, vice-président – Québec, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, en remplacement de madame Louise d'Amico;

— monsieur Gilles Taillon, président, Conseil du patronat du Québec, pour un nouveau mandat.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37463

Gouvernement du Québec

Décret 1526-2001, 19 décembre 2001

CONCERNANT la Loi sur la transformation des produits marins

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 54 de la Loi sur la transformation des produits marins (L.R.Q., c. T-11.01), modifiée par le chapitre 26 des lois de 2000, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit responsable de l'application de cette loi.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37483